



## MOT DU PRÉSIDENT

Depuis juillet 2007, j'ai succédé à Mme Diane Lachaine à la présidence de notre Association. Madame Lachaine agira comme « présidente sortante ». Sa fonction de conseillère municipale à Saint-Faustin-Lac-Carré la tient très occupée. Madame Lachaine, qui est à l'origine de notre Association et en a assuré la présidence depuis 2003, nous a rendu un fier service. Elle mérite toute notre reconnaissance et nos plus sincères remerciements.

Le conseil de l'APELC est maintenant composé de Mmes Louise Brault, Diane Lachaine, Nathalie Rico et de MM. Claude Bélanger, Jean-Pierre Dumaine, Benoît Leblanc, Alain Leroux et Denis Mayers.

Depuis un peu plus de 40 ans, je fréquente le lac Caribou. À cette époque, à quelques exceptions près, il n'y avait que des chalets d'été. Les chemins Desjardins, Legault et Wilfrid n'étaient pas entretenus l'hiver. Comme il n'y avait pas d'électricité, les lampes à l'huile, les pompes à bras et les toilettes sèches (bécosses) étaient la norme. Nous faisons de belle pêche de truites mouchetées et certains pêcheurs patients prenaient de belles grises.

Avec l'électricité, l'eau courante et les puisards sont arrivés. Les bateaux se sont multipliés et ont grossi. Des chemins, terrains et plages ont été nivelés, et cela, sans trop prendre garde à l'érosion et aux conséquences. Des murets de pierre ont été érigés et de beaux gazons sont apparus...

Aujourd'hui, il y a une soixantaine de maisons habitées ou habitables l'hiver. Plusieurs résidences sont munies de laveuses, lave-vaisselle, etc., sans compter les toilettes, bains et douches. Plusieurs puisards et champs d'épuration sont à la limite de leur capacité d'épuration des eaux usées.

Selon les expertises et analyses faites depuis quelques années, notre lac s'est dégradé et a vieilli rapidement. Les gens ont pris plusieurs actions concrètes pour ralentir ce processus :

- les bateaux ont cessé de brasser l'eau;
- plusieurs riverains ont revégétalisé la berge ou ont au moins cessé de couper le gazon;

- aux instances de votre Association, les inspections primaires des installations septiques ont été faites par les municipalités;
- il faut aussi mentionner le talus à l'entrée de Montcalm qui a été végétalisé, réduisant substantiellement l'apport en sédiments et phosphate au lac.

Plusieurs de ces actions seront poursuivies pour continuer d'améliorer notre lac.

En terminant, j'aimerais apporter à votre attention ces informations additionnelles :

1. Les champs d'épuration ont une capacité limitée. Il faut être très attentif à ne pas les surcharger en évitant de faire plusieurs lavages consécutifs. Il est possible que l'élément épurateur soit obstrué et rendu inopérant par l'utilisation des toilettes et des douches si vous avez beaucoup de visiteurs en même temps.
2. Les cendres des feux de joie sont des sources énormes de phosphore. Il y a donc lieu d'éviter de faire des feux près des rives du lac, à moins de ramasser méticuleusement les cendres par la suite.
3. Plusieurs propriétaires louent ou prêtent leur maison au gré des saisons. Certains locataires connaissent peu de choses à la pollution et sont parfois les auteurs de nuisances pour les autres. Il appartient au propriétaire de les informer des limites prescrites ou souhaitables pour protéger notre environnement et notre lac.

## Conclusion

Particulièrement, au cours de l'été 2007, il a été possible d'observer une clarté supérieure des eaux du lac, soit plus de 5 mètres (16 pieds). Les résultats des analyses de phosphate démontrent une amélioration, même si plusieurs points du lac sont encore au-dessus de la norme. Il y a donc lieu de poursuivre nos efforts, c'est ce que je nous souhaite le plus pour notre lac en 2008.

**Joyeuses Fêtes à toutes et tous.  
Que la magie de Noël et l'aube d'une  
nouvelle année vous apportent santé et  
bonheur.**

*Jean-Pierre Dumaine*

## Présentation du Conseil général et des différents Comités

### Conseil general 2007-2008

Présidente sortante	Diane Lachaine
Président	Jean-Pierre Dumaine
Vice-président	Alain Leroux
Secrétaire-trésorière	Louise Brault

### Comités du Conseil général

Qualité de l'eau, tributaires, rives et littoral	Jean-Pierre Dumaine, Diane Lachaine
Disque de Secchi	Alain Leroux
Partenariat avec les municipalités	Jean-Pierre Dumaine, Diane Lachaine
Recrutement des membres	Jean-Pierre Dumaine, Alain Leroux et tous
Cinquième anniversaire et Histoire du lac	Jean-Pierre Dumaine, Louise Brault, Ghislaine Lefrançois, Ginette Gauvin et Pierre Benoît.
Installations septiques	Jean-Pierre Dumaine. Denis Mayers agira en tant que personne-ressource et conseiller.
Journal	Nathalie Rico
Site Web	Diane Lachaine, Louise Brault et Nathalie Rico
Carnet de bord	Louise Brault
Ensemencement	Alain Leroux
Conseiller	Claude Bélanger
Conseiller	Benoît Leblanc

## Les Cyanobactéries (algues bleues)

Les cyanobactéries ont plusieurs impacts négatifs. Elles perturbent l'équilibre écologique des milieux aquatiques et détériorent leur apparence. De plus, elles peuvent affecter les activités récréotouristiques et socio-économiques. Enfin, ces fleurs d'eau présentent un risque pour la santé publique en raison de leur potentiel irritant, allergène ou toxique. La vigilance est de mise.

## PHOSPHORE, LE GRAND COUPABLE

Le phosphore est le principal facteur qui favorise la croissance des fleurs d'eau de cyanobactéries. Les activités humaines sont à l'origine d'un apport beaucoup plus important de phosphore :

- l'artificialisation des rives;
- l'épandage de phosphates (engrais) sur les pelouses;
- les eaux usées;
- le creusage et l'entretien des fossés; et
- les activités agricoles et forestières réalisées près des cours d'eau.

Pour réussir à enrayer ces fleurs d'eau ou pour prévenir leur apparition, il faut contrôler les apports de phosphore qui parviennent jusqu'au milieu aquatique.

Quelques gestes à poser pour faire ma part en environnement :

- je ne laisse plus couler l'eau du robinet sans besoin.
- j'arrête toujours le moteur de véhicule quand je n'en ai pas besoin pour plus de 2 minutes.
- je réchauffe la voiture que cinq minutes avant mon départ par grand froid.
- je m'assure que mon installation septique ne laisse rien se déverser près et dans le lac.
- je fais vidanger ma fosse aux deux ans.
- je protège les rives du lac, je renaturalise au minimum les cinq premiers mètres, je ne coupe plus le gazon dans cette partie du terrain.
- je préviens l'apport de sédiment (terre, sable...) dans le lac, j'applique les bonnes techniques de drainage.
- j'utilise du savon sans phosphate

### La santé du lac évolue-t-elle ?

Depuis sa création, l'Association a compilé les données des intervenants précédents et maintenant nous effectuons des prélèvements que nous faisons analyser par un laboratoire démontrant l'évolution de la santé du lac. Ces données nous aident à prendre des mesures appropriées. Voici quelques données résultant de ces tests et mesures. Vous pourrez constater que les mesures prises depuis les quatre dernières années commencent à donner des résultats. Le fait de ne plus brasser le lac avec les bateaux, de laisser la végétation pousser sur la rive pour empêcher l'érosion et l'apport de sédiment dans le lac, de vidanger plus régulièrement des fosses septiques, sans compter de renaturaliser les rives par la plantation de plants d'arbres et d'arbustes, d'utiliser du savon sans phosphate, ainsi que de remplacer certaines installations défectueuses, donnent des résultats appréciables. Le lac s'améliore et heureusement nous avons jusqu'à maintenant été épargné par les cyanobactéries (algues bleus-verts). Il faut continuer ces efforts et il est évidemment, souhaité, que tous fassent leur part afin de diminuer les apports en phosphore au lac.

Cet été, Alain Leroux avait la responsabilité de prendre régulièrement la transparence de l'eau du lac avec le disque de Secchi, ce qu'il a fait à douze reprises de mai à septembre, aux deux fosses les plus profondes du lac la première, fosse no 1, à la limite de Montcalm et Saint Faustin-Lac-Carré et la deuxième, fosse no 2, à la sortie du tributaire principal du chemin Wilfrid.

Un lac en santé c'est à dire **oligotrophe a une transparence 5 mètres et plus, et un niveau de phosphore de moins de 10 µg/L.**

**Je vous donne les relevés les meilleurs et les moins bons des dernières années. (disque de Secchi)**

Année	Mois	Fosse	Transparence ( en mètre)	
2002	Août	1	3.10-	Une seule mesure par la municipalité
2004	Juin	1	3.14	
	Août	1	4.36	
2005	Août et septembre	1	4.70	
	Octobre	1	3.00	
2007	Juin	1	3.61	
	Août	1	5.00	

Année	Mois	Fosse	Transparence (mètre)	
2003	Août	2	4.30	Une seule mesure par la municipalité
2005	Juin	2	2.75	
	Septembre	2	4.30	
2007	Juin	2	2.75	
	Août	2	3.90	

Un lac en santé, c'est-à-dire **oligotrophe**, a un niveau de phosphore : moins de 10 µg/L

Niveau de phosphore mesuré au lac Caribou.

En 2002 une seule mesure par Municipalité **18.9 ug/L fosse Chemin Wilfrid # 2**

En 2003 une seule mesure par Municipalité **19.9 ug/L fosse Chemin Desjardins # 1**

	Endroit	Résultats		2007		
		2005	2006	Mai	Juillet	Septembre
1	Ch. Wilfrid 5 mètres du lac			0	0.017	0.015
1A	Ch. Wilfrid en haut du pont	0.027	0.035		<b>0.010</b>	
2	Ruisseau du lac Richer 5 mètres du lac Caribou			0	0.021	0.018
2A	Ruisseau du lac Richer haut du chemin Wilfrid	0.026	0.055		0.020	
2B	Sortie du lac Richer 10 mètres en haut du pont	0.027	0.052		0.018	
3	Chemin Legault 5 mètres du lac			0	0.014	0.019
4	Ruisseau lac verdure Montcalm 5 mètres du lac	0.027	0.032	0	<b>&lt;0.009</b>	
4A	Ruisseau du lac Verdure haut pont du ch. Lac Caribou O		0.028		<b>&lt;0.009</b>	
4B	Ruisseau sortie du lac Verdure 5 mètres du lac	0.020	0.022		<b>&lt;0.009</b>	0.016
5	Ruisseau entrée de Montcalm			0.031	0.013	0.012
6	Ruisseau Ch. Desjardins au 3943 5 mètres du lac	0.020			0.038	0.033
6A	" " " " haut du chemin	0.046			0.037	
7	Fosse A dans lac limite Montclam Saint-Faustin				<b>&lt;0.009</b>	0.014
8	Fosse B devant ruisseau Ch. Wilfrid			0.012	<b>0.009</b>	0.014

Diane Lachaine



**Saluons avec joie l'arrivée de Namélia, fille de Benoît Leblanc et Pascale Lanthier. Namélia occupera sûrement une place importante à la maison!**

**Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de bonheur.**

## Assemblée générale annuelle du 17 juin 2007

par Louise Brault

Lors de l'Assemblée générale annuelle, les membres sont accueillis avec café, jus et brioches et ont la possibilité de renouveler leur adhésion pour 2007-2008. Vingt-cinq membres en règle forment l'Assemblée. Une animation pour les enfants de cinq ans et plus est au programme.

Annie Girard, biologiste à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, entretient l'Assemblée sur la menace des cyanobactéries (algues-bleues), conférence des plus appréciées.

Les grandes lignes de cette Assemblée sont les suivantes :

- Présentation du rapport annuel des activités et du bilan financier 2006-2007.
- Présentation du Plan d'action et des prévisions budgétaires 2007-2008.
- Poursuite de nos efforts pour la renaturalisation de nos rives.
- Poursuite du plan quinquennal de Saint-Faustin-Lac-Carré.
- Le Conseil général de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Caribou (APELC) présente à l'Assemblée un amendement aux règlements dans le but d'assurer que l'expertise, les connaissances, le savoir sur les dossiers passés, en cours et/ou futurs, du Président sortant soient transmis au nouveau Président. Donc, le Président sortant est réélu d'office pour une période d'un an. L'amendement est adopté par l'Assemblée générale annuelle.
- Élections : sept membres dont le mandat est terminé. Diane Lachaine ne se représente pas. Six candidatures ont été reçues. Sont donc élus pour un mandat de deux ans, Claude Bélanger, Louise Brault, Jean-Pierre Dumaine, Benoît Leblanc, Alain Leroux et Denis Mayers.
- Un comité est formé pour souligner le Cinquième anniversaire de l'Association l'été prochain. Ghislaine Lefrançois, Pierre Benoit et Ginette Gauvin se joignent au Conseil général afin de préparer l'événement. Nous avons besoin d'autres bénévoles et les suggestions sont les bienvenues.
- Jean Lemoine remercie chaleureusement Diane Lachaine pour son grand dévouement et son implication inconditionnelle comme présidente à l'Association.
- Diane Lachaine lit le texte « La Vespasienne » de Ghislaine Lefrançois
- Diane Lachaine réitère que votre inscription sur la liste électorale municipale est importante. Votre inscription détermine la représentation des conseillers en milieu urbain et rural.
- Sylvie Laviolette s'interroge sur le bien-fondé de la façon qu'Hydro-Québec procède et des impacts environnementaux causés par le massacre des arbres. Il ne semble pas qu'il y ait eu annonce d'un tel projet et des conséquences qui en résultent.



*Sincères  
condoléances*

**Cet automne est décédé, Francis Provost-Gervais. Au nom de nous tous, toutes nos pensées sont tournées vers ses parents Daniel Gervais et Louise Provost, sa sœur Clémence ainsi qu'à tous les membres de sa famille.**



# Le monde municipal

## La Municipalité de Montcalm

Montcalm a maintenant son site Internet à l'adresse suivante : <http://municipalite.montcalm.qc.ca/>

De bonnes nouvelles en provenance de Montcalm, il est important de souligner les travaux d'ensemencement pour recouvrir le sol de végétation ainsi que les barrières aux sédiments dans le fossé sur le chemin du lac Verdure Nord.

Le 24 septembre dernier, j'ai représenté notre association lors d'une rencontre de consultation par le Conseil municipal auprès des associations de lacs de la municipalité.

Une douzaine de représentants d'associations y participaient. Les principaux sujets discutés concernent la protection de nos lacs, soit :

- règlement interdisant les engrais et pesticides;
- bande de protection riveraine pour toute construction;
- renaturalisation des berges;
- lotissement de tout nouveau terrain;
- sensibilisation au citoyen quant à l'utilisation de produits hygiéniques et sanitaires sans phosphate; et
- suivis à faire sur nos lacs

Il s'est dégagé un consensus concernant l'importance de prendre des mesures pour protéger les lacs de Montcalm.

En réponse à une question qui lui a été posée, concernant les moyens qu'a la municipalité de mettre en place des programmes pour la renaturalisation des rives, monsieur le Maire Larose a répondu, « Notre municipalité, c'est un territoire de lacs, nous n'avons pas les moyens de rien faire pour les protéger. »

C'est encourageant pour l'avenir de voir que la très grande majorité reconnaît l'importance de changer nos comportements.

---

## La Municipalité régionale de comté des Laurentides

Le lac Caribou, secteurs de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, est régi par le schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides. Le schéma d'aménagement est en voie d'être révisé afin de renforcer les dispositions applicables à la protection des rives, des lacs, des cours d'eau et des milieux humides dans le but d'amenuiser les apports de phosphore et autres nutriments.

L'avis de motion a été donné le 18 octobre 2007. Le règlement modifié devrait entrer en vigueur au printemps 2008. Les vingt municipalités de la MRC doivent s'y conformer et appliquer minimalement ce règlement lorsqu'il sera en vigueur, ce qui signifie que leurs règlements peuvent être plus sévères que ceux de la MRC, mais jamais moins sévères.

Les principaux changements prévus sont :

- ❖ **La bande riveraine de protection sera à 20 mètres (65 pieds);**
- ❖ **L'obtention d'un permis de la municipalité est toujours obligatoire avant d'effectuer des travaux quels qu'ils soient.**
- ❖ **Revégétalisation (renaturalisation) :**
  - Techniques visant à implanter des espèces herbacées, arbustives et d'arbres de type indigène et riverain, s'intégrant au milieu visé dans le but d'accélérer la reprise végétale.
- ❖ Le schéma d'aménagement révisé, est modifié à l'article relatif aux autres constructions, ouvrages et travaux autorisés sur une rive, par l'ajout, à la fin du texte suivant : « **La tonte de gazon et d'herbacées, de même que le débroussaillage ne constituent pas des travaux d'entretien, et ne sont pas autorisés.**»
- ❖ Tout accès doit comprendre **un couvre-sol végétal**, sauf pour les aménagements existants à la date d'entrée en vigueur des règlements de concordance des municipalités locales. Toutefois, pour les terrains riverains dont la largeur calculée à la ligne des eaux est inférieure à 10 mètres, une seule ouverture d'une largeur maximale de 2 mètres est autorisée;

- ❖ Le schéma d'aménagement, est modifié par l'ajout de l'article **relatif à l'obligation de revégétaliser la rive**. Sur toute la superficie à revégétaliser, les arbustes doivent être plantés en quinconce, à une distance maximale de 1 m l'un de l'autre; quant aux arbres, la distance maximale entre chacun, calculée à la base du tronc, est de 5 m.

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À PROXIMITÉ DES LACS ET DES COURS D'EAU

### Article 26.1 **Implantation des bâtiments**

Tout nouveau bâtiment principal ou secondaire doit respecter une distance minimale de **20 mètres** calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux.

### Article 26.2 **Implantation des systèmes de traitement des eaux usées**

Tout système de traitement des eaux usées ou toute partie d'un tel système qui est non étanche construit pour desservir un nouveau bâtiment doit, en plus des normes de localisation prévues au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8)*, respecter une distance minimale de **30 m** calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. Dans le cas des bâtiments existants dont le système de traitement des eaux usées doit être modifié ou reconstruit, tout système ou toute partie d'un tel système qui est non étanche doit respecter une distance minimale de 30 m ou, lorsque cela est impossible, à une distance se rapprochant le plus de cette distance.

### Article 26.3 **Accès**

L'aménagement de tout nouvel accès y compris l'espace de stationnement doit respecter une distance minimale de **20 m** calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux.

### Article 26.4 **Allée véhiculaire**

« L'aménagement de toute nouvelle allée véhiculaire doit respecter une distance minimale de **30 m** calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux.»

➤ Les constructions, ouvrages, travaux de déblai ou de remblai dans un milieu humide :

Lorsqu'un milieu humide est adjacent à un lac ou un cours d'eau, celui-ci fait partie intégrante du littoral. Les dispositions des sous-sections 3.4 et 3.5 du document complémentaire s'appliquent au milieu humide (littoral) et sur les rives bordant ce milieu humide.

**Un milieu humide non adjacent à un lac ou un cours d'eau doit comprendre une bande de protection de 10 mètres de profondeur, calculée à partir de la ligne des hautes eaux.**

Aucun permis de construction, aucun certificat d'autorisation ne peut être émis en vertu d'une réglementation d'urbanisme d'une municipalité pour une construction, un ouvrage, des travaux de déblai, de remblai, de dragage ou d'extraction dans un milieu humide incluant sa bande de protection, sans que ne soit fournie avec la demande de permis ou de certificat la copie d'une autorisation ou d'un avis certifié du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs faisant foi que l'intervention projetée n'est pas assujettie ou peut être autorisée, selon le cas, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.9-2).

## Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

*Le plan quinquennal au lac Caribou pour 2008 est la vérification de l'application des avis concernant la végétation dans la bande de 5 m et le contrôle de l'érosion.*

### PLAN QUINQUENNAL DE PROTECTION DES LACS ET DES COURS D'EAU (2006-2010)

LACS	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Caribou		1			2	3	4	1-5		

Légende :

1. Études d'eutrophisation : paramètres physico-chimiques.
2. Études d'eutrophisation : étude du littoral – épaisseur des sédiments et plantes aquatiques.
3. Inspection des installations septiques; inventaire du déboisement des rives publiques et privées et des sites d'érosion sur les terrains publics privés; avis personnalisés aux propriétaires concernés.
4. Application des avis par les propriétaires des terrains privés : arrêt de la coupe de végétation dans les 5 premiers mètres riverains et utilisation des méthodes de contrôle de l'érosion, s'il y a lieu; travaux de reboisement et de contrôle de l'érosion sur les sites publics problématiques.
5. Vérification de l'application des avis concernant la végétation dans la bande de 5 m et le contrôle de l'érosion.

Version du 13-09-2006

# Nuisances

Il arrive dans le cours de l'année que des gens contactent des membres de l'Association pour rapporter des nuisances et savoir quoi faire dans de tels cas. Nous nous référons donc au règlement de la M.R.C. qui est aussi valide à Saint-Faustin-Lac-Carré et à Montcalm.

Comme grande ligne, tout bruit ou toute action susceptible de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos et le bien-être des citoyens ou qui empêche l'usage paisible de la propriété constitue une nuisance et est prohibé.

- ❖ Tout bruit électronique ou autre ne doit pas dépasser 50 pieds (15 m) les limites du terrain d'où le bruit provient.
- ❖ Tout aboiement ou hurlement de chien susceptible de troubler la paix ou le repos de toute personne est prohibé.
- ❖ Toute lumière ne peut être projetée en dehors du terrain d'où elle provient et ne peut causer un inconvénient aux citoyens. Donc, tout appareil lumineux, incluant les lampes de type « sentinelle » doit être muni de déflecteur approprié pour garder la lumière au sol et sur son terrain.
- ❖ Les armes à feu, à vent, arc et arbalète ne peuvent être utilisées à 150 m (500 pieds) de toute bâtisse. En plus, la Loi de la Chasse prohibe aussi l'utilisation de ces armes à moins de 150 m de tout chemin public.



## Quoi faire

1. Souvent une intervention bien mesurée avec le voisin concerné apporte le résultat espéré.
2. Dans les cas urgents (bruit, armes à feu, etc.), le service policier est l'intervenant désigné.
3. Pour les cas moins urgents (lumière, aboiement, etc.), les inspecteurs municipaux interviendront selon l'origine de la nuisance (Saint-Faustin-Lac-Carré ou Montcalm).

Je vous rappelle enfin que les sons portent loin sur un plan d'eau et que les montagnes renvoient l'écho.

Espérant que ces informations sauront vous aider vis-à-vis de la réglementation et à obtenir de l'aide si nécessaire.

Les textes intégraux des règlements sont disponibles à vos municipalités respectives.

Jean-Pierre-Dumaine

Pour les propriétaires de **Saint-Faustin-Lac Carré**

Pour appeler à la municipalité : (819) 326-0407

Par courriel : [dirgen@citenet.net](mailto:dirgen@citenet.net)

L'adresse du site Internet est : <http://www.municipalite.stfaustin.qc.ca/>

Votre conseillère est madame Diane Lachaine, courriel [diane.lachaine@sympatico.ca](mailto:diane.lachaine@sympatico.ca)

Pour les propriétaires de **Montcalm** :

L'adresse du site Internet est : <http://municipalite.montcalm.qc.ca/>

Votre conseillère est madame Élane Hudon (elle habite au lac Earl). Son numéro de téléphone est le: (819) 326-5335

Pour téléphoner à la municipalité sans frais : (866) 888-2836 Par courriel : [mun.demontcalm@qc.aira.com](mailto:mun.demontcalm@qc.aira.com)



## Ensemencement de truites arc-en-ciel au lac Caribou PRÉVU pour l'été 2008



Au cours de l'été dernier, les résidents du lac Caribou ont été mis à contribution pour amasser des fonds pour l'ensemencement du lac. Jusqu'à ce jour, nous avons recueilli 27 cotisations de 50 \$ pour un total de 1,350.00

Ce montant sera investi dans l'achat de truites arc-en-ciel d'une longueur de 9 à 12 pouces.

La journée d'ensemencement se tiendra samedi le 17 mai lors de la longue fin de semaine de mai (fête des Patriotes). Comme pour l'année passée, vous serez invités à participer à l'évènement avec toute la famille... les enfants adorent voir toutes ces belles truites déversées dans le lac!

Point important : Si vous n'avez pas contribué au fonds d'ensemencement et que vous désirez le faire, il n'est pas trop tard. Vous pouvez me faire parvenir votre contribution par la poste (voir coordonnées ci-dessous) ou tout simplement venir me la remettre au chalet.

En terminant, je désire vous remercier pour votre participation à cette collecte de fonds. Sans votre participation, il est entendu que ce projet d'ensemencement n'aurait pu voir le jour. Si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à me contacter.

### **Alain Leroux**

Responsable du Comité d'ensemencement de l'APELC

19, chemin du lac Verdure Nord - Montcalm

Tél. chalet : (819) 326-5155    Tél. domicile : (450) 472-4287

Courriel : [alerou@alcor.concordia.ca](mailto:alerou@alcor.concordia.ca)

### **Les bonnes adresses à consulter :**

[www.apelc.net](http://www.apelc.net) association pour la protection de l'environnement du lac Caribou

[www.municipalite.stfaustin.qc.ca](http://www.municipalite.stfaustin.qc.ca)

[www.pepiniererustique.com/plantes-sous-bois](http://www.pepiniererustique.com/plantes-sous-bois)

[www.rappel.qc.ca](http://www.rappel.qc.ca) regroupement des associations

[www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca) Ministère développement durable Environnement et Parcs

email : [info@mddep.gouv.qc.ca](mailto:info@mddep.gouv.qc.ca)

Tel : (418) 521-3830 1-800-561-1616 (sans frais)

[www.ral-sflc.org](http://www.ral-sflc.org) regroupement des associations de lacs de Saint-Faustin-Lac-Carré

[www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/depliant/parasites\\_anomalies\\_poisson](http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/depliant/parasites_anomalies_poisson)

[www.fapel.org](http://www.fapel.org) FAPEL

[www.mrclaurentides.qc.ca](http://www.mrclaurentides.qc.ca) MRC des Laurentides

[www.naturequebec.org](http://www.naturequebec.org) Nature Québec / UQCN



*Meilleurs Voeux*

**VOTRE NOM EST-  
IL SUR LA LISTE  
?**

**Membres 2007-2008**

Élie Arshoun, Louis Barot et Marcelle Aveline, Claude Bélanger et Catherine St-Jacques, Éric Bélanger et Lucie Savard, Fernande Béliveau-Sharp, Pierre Benoît et Marguerite Pronovost, René Bernard, Pierre Bolduc et Louise Levasseur Claire Brault (rep. Louise), Jean-Louis Chalifour, Sylvain Chalifoux et Nathalie Lindsay, Jean-Pierre Charrette et Claire Côté, Michel Claveau et Huguette Laurin, Lucie Côté, Suzanne Cournoyer, Lynn Curtis et Terry Bleamy, Éric Cypihot et Martine Côté, Pierre Des Marais II et Ghislaine Lefrançois, Jocelyn Desjardins, Martine Desjardins, Michel Dionne et Nancy Desjardins, Jean-Pierre Dumaine, Lucille et Laurette Dumas, Anne Durand, Casey Giovanna Fazzari, Diana E. Fazzari, Saverio Fazzari, André et Hélène Gaudette, Mario et Ginette Gauvin, Isabelle Germain, Daniel Gervais et Louise Provost, Francine Gervais et Laurent Cartier, André et Suzanne Gonneville, Louis Gosselin, Dominique Grenier, Michel Lacasse et Louise Bourassa, Diane Lachaine, Sylvie Laviolette, Gisèle D. Laviolette, Benoît Leblanc et Pascale Lanthier, Jean Lemoine, Michel Lemoine, Jeannine Allen-Léonard, Alain Leroux et Sophie Dubé, Harvey Levenson, Pierre Lussier et Dianne Léger, Denis Mayers et Nicole Legault, Gerald Mayers, Percy Mayers, Marguerite McDonough, Françoise McDonough-Trudel, France Morin-Lemoine, Michel Pilon et Diane Castonguay, Nathalie Rico et Omar Cherkaoui, Daniel Robert et Diane Roy, Steve Schechter, Marc-André Soublière et Ginette Constantin, Richard Tees et Hélène Mineau, Daniel Théberge et Gilles Tassé, André Trudel, Henry Wininkoff et Caitlin Devlin.

**LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC CARIBOU  
C'EST AUSSI VOTRE AFFAIRE  
VOTRE COTISATION ANNUELLE POUR MOINS DE 50 CENTS PAR SEMAINE**

**Devenir membre**, c'est contribuer à la sauvegarde et à la santé de notre lac. Votre appui permet aux bénévoles qui vous représentent :

- ❖ de prendre des échantillons d'eau pour les analyses physico-chimiques, disque de Secchi (transparence de l'eau);
- ❖ de vous informer régulièrement des moyens pour protéger notre environnement;
- ❖ de vous représenter auprès des municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré et Montcalm, de la MRC des Laurentides ainsi que des différents paliers de gouvernement;
- ❖ d'éditer deux parutions par année du Journal l'APELC; un site Internet : [www.apelc.net](http://www.apelc.net) ;
- ❖ une carte de membre du RAL vous donnant droit à des réductions chez des commerçants locaux;

**Comment acquitter sa cotisation pour l'année en cours ?**

- ❖ en faisant parvenir votre chèque au montant de 25\$ libellé à l'attention de l'APELC à l'adresse suivante : APELC, 4013, chemin Desjardins, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2
- ❖ en contactant Jean-Pierre Dumaine au (819) 324-2304, par courriel : [jp.dumaine@sympatico.ca](mailto:jp.dumaine@sympatico.ca)

**Plusieurs de nos membres se sont prévalus de l'option d'acquitter leur cotisation pour deux ans**, soit 2007-2008 et 2008-2009, en faisant parvenir leur chèque au montant de 50\$.